

## **CODE DE CONDUITE**

Le Code de conduite suivant du prix d'excellence anticorruption Sheikh Tamim Bin Hamad Al Thani (ci-après dénommé « le Prix »), pour le personnel du secrétariat, les membres du comité de haut niveau du prix (ci-après dénommé « le HLC ») et les membres du comité consultatif d'évaluation (ci-après dénommé « l'AAB ») du prix, fournit des lignes directrices éthiques que les parties susmentionnées et leurs membres doivent respecter avant, pendant et après le processus de nomination, d'évaluation et de sélection du Prix.

Dans l'exercice de leurs fonctions, tous les membres du personnel et les membres des parties susmentionnées doivent respecter les normes professionnelles de conduite les plus élevées et éviter les conflits d'intérêts afin de préserver l'intégrité du prix.

Le personnel et les membres doivent agir avec professionnalisme, courtoisie et diplomatie, et demeurer objectifs et impartiaux pendant le processus d'évaluation et de sélection.

Le personnel et les membres des parties susmentionnées déclarent tout conflit d'intérêts potentiel ou réel à leur superviseur ou à l'organisme concerné, ainsi que de s'abstenir de toute participation à la prise de décision connexe;

Tous les membres du personnel et les membres sont tenus à la confidentialité au cours des procédures de nomination, d'évaluation et de sélection.

Le personnel et les membres ne doivent pas proposer un candidat pour l'une des catégories du Prix.

Lorsqu'ils prennent leurs décisions, le personnel et les membres ne doivent pas faire de discrimination basée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'origine nationale ou sociale, la fortune ou la naissance.

En cas de violation grave du présent Code, le personnel ou les membres démissionnent de leurs fonctions respectives.